



SÉANCE ORDINAIRE DU 18 JANVIER 2022 à 19 H

Afin de respecter les consignes de distanciation physique dans le contexte de la pandémie de la COVID-19, la séance ordinaire du conseil municipal du 18 janvier 2022, à 19 h, se tiendra de façon **virtuelle**. Les personnes intéressées pourront suivre le déroulement de la séance en direct sur le Web via la Télévision communautaire de Grande-Rivière (www.tvcgr.com) et l'enregistrement sera disponible sur le site de la TVCGR.

Les personnes qui souhaitent poser des questions au conseil municipal peuvent le faire en les transmettant par courriel à l'adresse renseignements@ville.perce.qc.ca. Les questions peuvent être transmises en tout temps, mais au plus tard à 16 h le 18 janvier.

Percé, le 12 janvier 2022.